

Séance du 14 novembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A-M, MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGRETEC ;

Vu l'article 30 des statuts de la dite société stipulant que :

« Les représentants des Communes à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les Conseillers communaux, échevins, Bourgmestre, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Le nombre de délégués aux Assemblées générales est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal » ;

Revu la délibération du Conseil communal du 25 février 2019 désignant les Conseillers communaux suivants en qualité de délégués à l'Assemblée générale d'IGRETEC ;

Pour le PS :

- MARIR Kheltoum
- VANDERSTRAETEN Roger
- KELIDIS Marina

Pour 6tem-ic :

- DEWEER Laurent

Pour Ecolo :

- WALLEMACQ Hélène

Vu la démission de Mr Laurent DEWEER de son mandat de Conseiller communal et de ses mandats dérivés ;

Qu'il convient de le remplacer au sein de l'Assemblée générale ;

Attendu que Mr Laurent DEWEER a été présenté par le groupe politique 6tem-ic ;

Vu la candidature présentée par le groupe 6tem-ic à qui revient ce mandat ;

PROCEDE AU SCRUTIN SECRET à la désignation du délégué du groupe 6tem-ic en remplacement de Mr Laurent DEWEER, démissionnaire ;

OBJET : Remplacement de
Mr Laurent Deweer,
démissionnaire, au sein de
l'Assemblée générale de
l'Intercommunale IGRETEC

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

Nombre de votants :
Nombre de bulletins distribués :
Nombre de bulletins dans l'urne :
Nombre de bulletins blancs :

Le dépouillement du scrutin par le Président, assisté des 2 Conseillers les plus jeunes, à savoir Messieurs Antoine VAN CRANENBROECK et Aurélien MAHIEU donne le résultat suivant :

...

Par Conséquent, ... est désigné(e) délégué(e) à l'Assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC, au délégué ainsi qu'aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN